

sauf dans le domaine des ressources naturelles. Juridiquement, le Commissaire de chaque territoire est encore responsable au gouvernement fédéral; en pratique, cependant, il est résident des Territoires, étudie les désirs du conseil et tient compte des intérêts de la population locale.

Au Yukon, un conseil entièrement élu par le peuple existe depuis 1908. Il compte actuellement sept membres. Jusqu'en 1951, les quatre membres du conseil des Territoires du Nord-Ouest étaient nommés. Après 1951, on ajouta au conseil trois représentants élus, pour le district de Mackenzie. En 1954, avec l'addition d'un quatrième représentant élu, le conseil se composait de neuf membres. A cette époque, l'Est de l'Arctique, c'est-à-dire le district du Keewatin et la terre de Baffin, ne comptait aucun représentant. En 1966, le nombre de membres du conseil fut toutefois porté à douze, dont trois étaient élus par les représentants de l'Arctique de l'Est. Aujourd'hui, sept sur douze membres du conseil sont élus, et cinq sont nommés.

Au Yukon, la participation des conseillers, au niveau exécutif, débuta en 1960, lorsque fut institué le comité consultatif des finances, composé de trois membres du conseil chargés d'examiner les prévisions budgétaires, avant leur présentation au conseil. L'expérience acquise par ce comité, de même que l'existence, depuis 1898, d'une fonction publique territoriale permanente, ont préparé le Yukon à faire un pas de plus vers son autonomie. Des liens plus étroits devraient maintenant être établis entre les fonctions exécutives et les fonctions législatives du gouvernement du Yukon.

Les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas bénéficié de cette longue expérience administrative au niveau local. On se souviendra, monsieur l'Orateur, qu'il y a quelques années on estimait que les Territoires du Nord-Ouest seraient mieux servis si on les divisait en deux. A cette fin, deux projets de loi furent présentés à la Chambre. Plusieurs croyaient alors que la création d'unités politiques distinctes était nécessaire, vu les différences sociales et économiques qui existaient entre les habitants de l'Ouest de l'Arctique et ceux de l'Est des Territoires. La vallée du Mackenzie jouissait en effet d'une économie en expansion et d'une population plus nombreuse, alors que le district de Keewatin, les îles de l'Arctique et la terre de Baffin étaient encore très peu développés. Presque tous les habitants des districts de Keewatin et de Franklin étaient des Esquimaux qui, à l'époque, n'étaient pas représentés directement auprès du conseil territorial.

On décida donc, en 1965, de créer une commission consultative sur l'évolution du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, c'est-à-dire la commission Carrothers. Ses membres entreprirent une tournée des Territoires, consultèrent leurs habitants et présentèrent leur rapport au gouvernement fédéral à l'automne de 1966.

Comme on s'en doutait, la commission consultative se rendit compte que le désir le plus cher de la population était de posséder un gouvernement territorial qui administrerait sur les lieux les affaires locales. La commission recommanda le choix de Yellowknife, comme capitale des Territoires du Nord-Ouest, et le Commissaire et son personnel administratif quittèrent donc Ottawa pour aller s'y établir en septembre 1967. Le transfert graduel des services gouvernementaux du ministère du Nord canadien au nouveau siège du gouvernement à Yellowknife s'effectua selon un plan bien défini. Un tel transfert de fonctions administratives, d'un niveau de gouvernement à un autre, et d'un centre bien organisé à un cadre absolument nouveau, a évidemment constitué une tâche gigantesque à accomplir. Je suis heureux de dire qu'elle a été bien accomplie et que l'administration territoriale n'est plus une fonction publique invisible, retranchée ici, à Ottawa, mais un organisme vivant, très actif, dont le travail s'effectue sur place, dans le Nord, à partir de Yellowknife.

Les honorables députés apprendront sans doute avec intérêt que, jusqu'ici, le gouvernement a mis en œuvre 19 des recommandations du rapport Carrothers. De plus, il en a appliqué partiellement cinq autres. Quatre seulement n'ont pas été retenues.

Lorsque je me suis adressé, en novembre dernier, aux conseils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, au sujet de l'évolution de leurs gouvernements territoriaux, j'ai dit que nos deux objectifs primordiaux étaient la protection et la promotion des intérêts légitimes des habitants du Nord, principalement les Indiens et les Esquimaux, et de répondre aux vœux de la population, en lui accordant une plus large mesure d'autonomie. J'ai alors signalé que notre examen de l'évolution du gouvernement dans le Nord, faisant suite aux recommandations de la commission Carrothers et aux diverses propositions présentées à ce sujet par les deux conseils territoriaux, nous a menés à cette conclusion principale selon laquelle les frontières actuelles des Territoires ne devraient pas être modifiées. J'ai déclaré que l'attribution du statut de province à l'un ou à l'autre des Territoires ne constituait pas, actuellement ou dans un avenir prochain, une solution vraiment réaliste. J'ai ajouté que le gouvernement fédéral